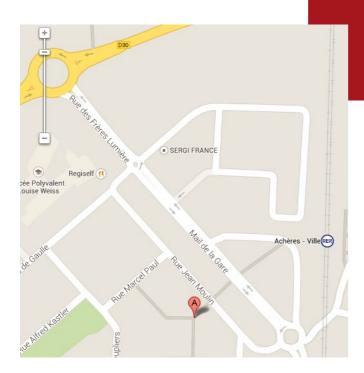
Pour vous rendre au CMPI:

RER, train, bus : à 200m à pied de la gare d'Achères



5 Place Georges Brassens 78260 ACHERES





Centre Médico-Psychologique Infanto-Juvénile (CMPI) d'Achères

2^{ème} Intersecteur de psychiatrie infanto-juvénile des Yvelinesc

01 39 22 82 50

cmpi-acheres.chips@ght-yvelinesnord.fr

À propos de nous

Le CMPI fait partie du 2ème inter-secteur de psychiatrie infanto-juvénile des Yvelines, rattaché à l'hôpital de Poissy-Saint-Germain.

COMPOSITION DE L'EQUIPE DU CMPI:

- Pédopsychiatre
- cadre de santé
- psychologue
- psychomotricien
- orthophoniste

- Infirmier
- éducateur spécialisé
- assistante sociale
- secrétaire



Villes du 2 ème Intersecteur de psychiatrie infanto-juvénile des Yvelines :

Achères, Andrésy, Carrières-sous-Poissy, Chanteloup-les-Vignes, Conflans-Sainte-Honorine, Maurecourt, Médan, Orgeval, Poissy, Triel-sur-Seine et Villennes-Sur-Seine.

MODALITES D'ACCUEIL

- L'équipe du CPMI prend en charge les enfants et les adolescents du secteur, prioritairement ceux d'Achères.
- La prise de rendez-vous se fait par les parents ou le tuteur légal.
- Les rendez-vous se font dans le respect de la confidentialité et du secret professionnel.
- 🖶 Les parents sont tenus de prévenir le secrétariat en cas d'absence.
- Les parents ou tuteur légal qui accompagnent l'enfant, sont responsables de lui.
- Les professionnels qui reçoivent l'enfant et ses parents sont tenus au secret professionnel et au respect de la confidentialité.

L'OFFRE DE SOINS

- Dans un 1^{er} temps, un entretien d'accueil est proposé pour préciser la demande et sera le plus souvent suivi d'une consultation avec un clinicien pédopsychiatre ou psychologue référent.
- Après concertation de l'équipe et en accord avec les parents, le CMPI peut mettre en place des suivis individuels et ou de groupes.
- D'une grande diversité, les prises en charge proposées tentent de répondre aux besoins développementaux de l'enfant.
- Le suivi des enfants s'accompagne de rencontres des parents avec le consultant référent
- Un accompagnement social est également possible, afin de faciliter l'insertion de l'enfant dans le milieu scolaire ordinaire ou spécialisé.

HORAIRES DU SECRETARIAT:

- Le lundi de 9 h à 16 h 30
- Le mercredi de 9 h à 16 h
- Le vendredi de 9 h à 12 h 30